



Mont  
Saint  
Aignan

## RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE demandé le 16/04/2024 Par : Monsieur Paul THIERRY D'ARGENLIEU  Demeurant à : 20 Avenue des Platanes 78600 MAISONS-LAFITTE  Pour : Construction d'une maison individuelle Sur un terrain sis à : Passage Lambard 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : PC 076 451 21 00053 M01 arrêté 2024.995 Surface de plancher (1) : 67,00 m <sup>2</sup>  Nb de bâtiments : 1 Nb de logements : 1 Destination : Hab. Ind.
---	--

### LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des Impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle sus-visée (cadre 1)  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 16/04/2024 tendant au retrait dudit permis de construire ;

### ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 22/04/2024  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine